

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-06-147 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 7 mai 2018;

3.2 Séance extraordinaire du 15 mai 2018.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Infrastructure projet garage et caserne incendie.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2018.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Offre de services professionnels en architecture pour la surveillance des travaux pour le projet du garage municipal et de la caserne incendie ;

8.1.2 Signatures – entente d'utilisation des bornes-fontaines – Ville de Sherbrooke;

8.1.3 Achat d'un réseau d'éclairage public ;

8.1.4 Liste de destruction des documents ;

8.1.5 Appui au projet d'achat d'équipement nautique de la municipalité de Dudswell ;

8.1.6 Appui au projet plein air du service d'animation estivale ;

8.1.7 Demande d'exclusion de la zone agricole permanente.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption des règlements d'urbanisme 624, 641, 642, 643 et 644 ;
- 9.2 Règlement d'emprunt numéro 645 – décrétant un emprunt de 1 960 000 \$ pour la construction de différentes infrastructures ;
- 9.3 Règlement numéro 648 – modifiant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Ascot Corner.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^{ième} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Mardi le 3 juillet 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}
2018-06-148 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2018 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.2}
2018-06-149 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Alfonse Bouffard concernant une suggestion pour la rue du Lotus de mettre un panneau de signalisation (damier) pour informer de la fin de la rue.

Monsieur Serge Bilodeau concernant beaucoup de poussière sur le chemin Deblois, il n'y a pas eu de calcium. Ce n'est pas acceptable. Le calcium liquide ne donne pas de bons résultats. La Municipalité devrait faire une passe de calcium au printemps dans les zones habitées.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 46.

5.1

2018-06-150 INFRASTRUCTURE PROJET GARAGE ET CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes allés en appel d'offres public et que nous avons reçu 5 soumissions pour l'infrastructure du projet du garage et de la caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les 5 soumissionnaires sont :

• Sintra inc.	2 224 766.25 \$
• Excavation M. Toulouse inc.	1 744 170.75 \$
• TGC	2 519 149.97 \$
• Excavation Steve Leblanc	1 981 334.34 \$
• Lafontaine et fils	2 038 036.16 \$

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires sont conformes à nos exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Excavation M. Toulouse inc. au montant de 1 744 170.75 \$ taxes incluses. Il est également résolu que les travaux ne pourront débuter jusqu'au moment où la Municipalité n'aura pas reçu toutes les approbations nécessaires des différents ministères (MDDELCC, Finances, MTMDET...).

Poste budgétaire : 03-310-00-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2018 et en fait la lecture.

7.1.1

2018-06-151 COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 juin 2018 au montant de 124 287.10 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS :

Madame Nathalie Bresse, mairesse dépose et fait la lecture du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Une petite pièce de théâtre présentée en anglais demain soir à Lennoxville. Il y aura une représentation en français le 11 juin au CÉGEP de Sherbrooke au coût de 5 \$. La pièce de théâtre a pour objectif de sensibiliser la population face à la fraude aux aînés.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie incendie, rien de nouveau ;
 - Le développement économique, la Municipalité prépare une proposition de projet pour les étudiants en urbanisme.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - De nouveaux panneaux de vitesse sur les chemins Spring et Galipeau ;
 - Des braquettes achetées pour déplacer les radars de vitesse ;
 - L'inspection finale sur la rue du Lotus est faite. Il y a quelques corrections à faire ;
 - La préparation d'un appel d'offres pour le déneigement ;
 - Le nivelage des chemins sera fait le 11 juin ;
 - Les travaux dans le Domaine Québécois presque terminés.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Une partie de hockey balle prévue le 22 juin prochain. Le Conseil sera invité à y participer ;
 - Une rencontre ce soir avec les animateurs du camp de jour pour la planification.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - 4 nouveaux permis de construction émis pour un montant total de 1 160 000 \$;
 - L'adoption des règlements d'urbanisme aujourd'hui ;
 - Le Routier 2000 a obtenu un permis de démolition ;
 - Notre appui à la demande d'exclusion de M. Plante à la CPTAQ ;
 - La fusion officielle des OHM prévue pour janvier 2019.

Madame Chantal Lambert :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendies, nous travaillons pour la nouvelle caserne ;
 - Le rapport des incidents pour le mois de mai, nous n'en avons pas reçu ;
 - La Chambre de Commerce, rien de particulier ;

- Ma participation à l'inauguration d'un nouvel appareil chez Créations Jade.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - La journée Environnement le 19 mai, une centaine de personnes ont participées. Nous avons recueilli une centaine de pneus, 8 boîtes d'appareils électroniques, 1 $\frac{3}{4}$ tonne d'acier, 3 bacs de reste de peinture et d'huile. 7 tonnes de terre à composter ont été données aux citoyens, 20 arbres ont été remis aux citoyens ;
 - Ma participation à une formation de la MRC sur la réserve étoilée. Sur le site de la MRC, les luminaires sont conformes à la pollution lumineuse. Il faut privilégier la lumière jaune.

8.1.1

2018-06-152 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de l'architecte David Lesli pour la surveillance des travaux pour le projet du garage municipal et de la caserne incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte l'offre de services de David Lesli, architecte au montant de 16 800 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux pour le projet du garage municipal et de la caserne incendie.

Poste budgétaire : 50% poste 03-310-00-019 et 50% 03-310-00-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-06-153 SIGNATURES – ENTENTE D'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES – VILLE DE SHERBROOKE :

CONSIDÉRANT QU' il serait possible que la Ville de Sherbrooke utilise certaines bornes-fontaines de la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QU' il serait possible que la situation se produire en sens inverse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse, Nathalie Bresse, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier Jonathan Piché à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à l'utilisation des bornes-fontaines en cas d'intervention de sinistres à proximité du territoire de la Ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

ACHAT D'UN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

REPORTÉ.

8.1.4

2018-06-154 LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS:

CONSIDÉRANT QUE les archivistes ont procédé à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2018-06-155 APPUI AU PROJET D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT NAUTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

ATTENDU QUE le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans;

ATTENDU QUE le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soient les volets Local et Collectif;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite aménager une descente à l'eau ainsi que de se procurer des kayaks, « Paddleboards » et gilets de sauvetage pour un investissement d'environ 22 000 \$ afin d'améliorer son offre d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell souhaite déposer un projet au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif;

ATTENDU QUE la municipalité de Dudswell est ouverte à rendre disponible gratuitement ses équipements et installations nautiques pour tous les SAE de la MRC du Haut-Saint-François si elle obtient un soutien financier du programme *Fais place au plein air*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie le dépôt du projet de la municipalité de Dudswell au programme *Fais place au plein air* via le volet Collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2018-06-156 APPUI AU PROJET PLEIN AIR DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat

des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

ATTENDU QUE le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans;

ATTENDU QUE le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soient les volets Local et Collectif;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ascot Corner souhaite organiser 5 activités supplémentaires en lien avec le plein air au service d'animation estivale afin d'améliorer son offre d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ascot Corner souhaite déposer un projet au programme *Fais place au plein air* via le volet Local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie le dépôt du projet de la municipalité d'Ascot Corner au programme *Fais place au plein air* via le volet Local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2018-06-157 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE :

CONSIDÉRANT QUE trois résidences familiales et une portion de rue publique sont présentes sur la superficie de 18 901 m² faisant l'objet de cette demande et que les conséquences d'une d'autorisation seraient très faibles à nulles étant donné que la superficie demandée est actuellement à usage résidentiel à près de 50% et que sur la portion restante nous retrouvons des hangars et abris.

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des sols faisant l'objet de la demande ainsi que les sols avoisinants sont classés 3, 4 et 7 avec des limitations liées au relief et au manque d'humidité.

CONSIDÉRANT QUE la partie à l'est, le sol est classé 7 ayant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent et démontrerait une surabondance d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est à l'extérieure des secteurs de potentiel acéricole identifiés.

CONSIDÉRANT QUE les données de l'inventaire des terres du Canada démontrent que les possibilités d'utilisation des terres à des fins agricoles sont très limitées, allant d'assez grave à grave.

CONSIDÉRANT QUE la superficie faisant l'objet de cette demande pourrait difficilement accueillir une production animale vue la proximité des résidences déjà construites.

CONSIDÉRANT QUE plus de 300 ha sont forestières à l'est de la zone demandée, l'implantation de production végétale et animale serait grandement difficile voire même impossible.

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'une production agricole est grandement difficile, voire même impossible.

CONSIDÉRANT QUE le réseau électrique d'Hydro-Québec (décisions 66812 et 412600) traversant le lot 5 889 605 est une limitation à une future exploitation agricole.

CONSIDÉRANT QU' étant donné que près de 50% de la superficie demandée est construite et utilisée par les habitations et services publics (rue), il ne serait pas approprié de tenter de déterminer d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE selon les données retrouvées sur l'application Déméter de la CPTAQ, la parcelle agricole déclarée la plus près se situe à 850 m.

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est déjà utilisé à des fins d'habitation, les usages ayant des contraintes sur l'approvisionnement en eau et le sol ne seraient pas compatibles avec l'usage résidentiel déjà présent.

CONSIDÉRANT QUE cinq propriétés constituent la superficie de 18 901 m² faisant l'objet de la demande limite grandement la pratique de l'agriculture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente cette superficie de 18 901 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2018-06-158 ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 624, 641, 642, 643 ET 644 :

CONSIDÉRANT QUE le 28 mai dernier, il y avait eu une assemblée publique de consultation à propos des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 3 avril dernier ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants :

- Numéro 624 Règlement du Plan d'urbanisme ;
- Numéro 641 Règlement de Lotissement ;
- Numéro 642 Règlement de Zonage ;
- Numéro 643 Règlement de conditions d'émission du permis de construction ;
- Numéro 644 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ces règlements ont pour objet d'établir les règles d'urbanisme pour la municipalité d'Ascot Corner;

Les règlements sont adoptés sans modification suite à l'assemblée publique de consultation du 28 mai dernier. Les règlements sont disponibles pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-06-159 ^{9.2} **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 645 - DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 960 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 645 – décrétant un emprunt de 1 960 000\$ pour la construction de différentes infrastructures en lien avec le projet du garage municipal et de la caserne incendie et qui sera remboursé en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée.

Le présent règlement a pour objet de décréter un emprunt d'un montant de 1 960 000\$ pour la construction des infrastructures en lien avec le projet du garage municipal et de la caserne incendie.

Le secrétaire-trésorier mentionne que le montant du règlement d'emprunt a été revu à la baisse suite à l'ouverture des soumissions.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-06-160 ^{9.3} **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 648 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a revu la politique de gestion contractuelle dont le texte est identifié « Politique de gestion contractuelle de la Municipalité d'Ascot Corner 2011-01 » adoptée le 8 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* tel que modifié prévoit qu'en plus des mesures déjà prévues par la *Politique de gestion contractuelle*, le *Règlement sur la gestion contractuelle* doit maintenant contenir des mesures pour assurer la rotation des éventuels contractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE ce même article permet de prévoir dans un règlement sur la gestion contractuelle des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir* (L.R.Q.2017, C.13), toute politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* est réputée un

règlement sur la gestion contractuelle en vertu des nouveaux articles applicables;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 7 mai 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 648 modifiant la politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Ascot Corner.

Le présent règlement a pour objet de décréter les règles de passation de contrat.

Le secrétaire-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION

Aucun.

12.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 42)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Alphonse Bouffard concernant :

- La nouvelle zone de 50 km/h sur le chemin Galipeau est jusqu'à où ?
- L'éclairage de rue sur la rue du Lotus est dirigé vers le sol.

13.

2018-06-161 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi le 3 juillet 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE